

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (arrivée à 20h05), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLEGEAU

Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absents : Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2021

Objet de la Délibération
n°202110210106

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

- FINANCES :

- AVENANT N°1 DU MARCHÉ : REHABILITATION MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU POUDOUVRE

M. le Maire rappelle le marché de réhabilitation du mur de soutènement rue du Poudouvre d'un montant de 225 251.01 € HT à l'entreprise Roc Confortation, il convient de voter un avenant n°1 car des travaux supplémentaires non prévisibles au moment du marché s'avèrent nécessaires :

Le maître d'œuvre le justifie ainsi : « à la suite de la préparation et au débroussaillage réalisés par l'entreprise au-dessus de la barre rocheuse en partie haute pour préparer les 6.5 ml de muret à réaliser pour faire la jonction mur de soutènement/talus, il est constaté que le rocher en partie haute se fracture et ne peut servir d'assise au muret. Par ailleurs après retrait de la végétation les pierres provenant de la roche fracturée menacent de tomber ou pourraient être emportées par l'écoulement d'eau pluviale (d'où l'impossibilité de fonder le muret au-dessus). Cette zone n'avait pas été dévégétalisée auparavant, car hors d'emprise du mur, et ne présentait pas de signe de faiblesses sur les parties visibles. »

Ces travaux ont l'objet d'une demande d'avenant à Roc Confortation en se basant sur les prix du marché en cours sur une surface à traiter de 24 m² et 5 clous.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux supplémentaires, le Conseil Municipal valide le délai complémentaire du marché d'un mois soit une fin de travaux au 15 novembre 2021 ainsi que l'avenant n°1 d'un montant de 20 897.84 € HT. Le montant total du marché + l'avenant n°1 est 246 148.85 € HT.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

